



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256**

**PRENEZ AVIS** que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le mardi 6 septembre 2022 à 19h30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du 610, ch. Waban-Aki N., lot 4 249 496, en zone Rv-9.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour construire un bâtiment accessoire, un cabanon, respectant une marge de recul avant de 4,40 m, en considérant que selon la grille des spécifications n° 99F5485-G-8, introduite par l'article 1.1.6 du *Règlement de zonage* n° 90-256 de la Municipalité, la marge de recul avant minimale à respecter pour un lot riverain est de 8 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande, lors de la séance du 6 septembre 2022.

**DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 18 août 2022.**

---

**Marc Marin**  
Directeur général, greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'année deux mille vingt-deux.

**ET J'AI SIGNÉ :**

-----  
**Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier**